

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49

site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mail : [Snpes.pjj.fsu@mailo.com](mailto:Snpes.pjj.fsu@mailo.com)

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>



Paris, le 23 janvier 2024

## Compte-rendu de l'audience avec la DPJJ du 16 janvier

### **Un plan d'urgence pour la PJJ et pour les jeunes les plus en difficulté, vite !**

Après les multiples boycotts en intersyndicale, d'abord sur le bilan du CJPM, puis sur la question des moyens syndicaux pour l'exercice des mandats électifs, la Directrice nationale de la PJJ a proposé à chaque syndicat une rencontre bilatérale

Nous avons choisi d'aborder cette rencontre par le prisme de notre plan d'urgence pour la PJJ, lequel reprend nos revendications, tant sur le plan des droits des personnel.les que sur celui des missions. Notre objectif est de répondre à l'urgence suivante : Leur redonner du sens avec les moyens adéquats et obtenir une reconnaissance salariale et statutaire à la mesure des tâches qui sont confiés à l'ensemble des professionnel.les de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

#### **S'agissant des droits des personnels et des revalorisations salariales :**

##### **√ Situation des personnels administratifs :**

Notre organisation syndicale a porté la situation des personnels administratifs, (qui faut-il le rappeler, constituent un corps majoritairement féminisé), en DIR, DT, et à l'ENPJJ, toujours exclu.es du SEGUR à ce jour.

Les avancées obtenues en octobre dernier pour les AA exerçant leurs missions dans les services, sont à mettre au crédit du combat que notre OS mène à leurs côtés depuis deux ans. Cependant, nous ne nous satisferons pas d'une avancée qui ne profite pas à toutes et tous et qui met en concurrence les professionnel.les d'un même corps et qui n'est pas une revalorisation indiciaire

Pratiquant la philosophie du « c'est mieux que rien » attestant d'un aveu d'impuissance, la DPJJ a évoqué pour seule réponse une hypothétique perspective de travail avec le secrétariat général qui voudrait remettre en place un chantier sur la rémunération des corps communs. Une remise à plat du plan de requalification des agents de catégorie C en B est aussi envisagée afin de pouvoir en faire bénéficier davantage d'agent.e. Le SNPES-PJJ/FSU a lancé une souscription afin de soutenir un recours auprès du conseil d'état en faveur du SEGUR pour toutes et tous ! Il ne s'agit en aucun cas pour nous de cesser le combat tant que nous n'aurons pas obtenu gain de cause. Il ne s'agit en aucun cas pour nous de cesser le

combat tant que nous n'aurons pas obtenu gain de cause. Nous avons rappelé que pour les personnels administratifs, la colère et le ressentiment sont toujours aussi marqués.

### **Situation des CSE**

Outre l'extinction de ce corps depuis la création du corps des CADEC, être titulaire de ce concours n'est plus valorisé par la PJJ. Aujourd'hui, la DPJJ ne propose plus de perspective d'évolution salariale pour les CSE qui représentent plus de 500 professionnel.les. Si la DPJJ reconnaît que plus rien n'est proposé à ce corps en termes d'évolution, elle ne semble pas non plus encline à vouloir rechercher des pistes de travail constructives. Alors qu'un fort sentiment de déclassement apparaît aujourd'hui pour ces collègues, nous avons exigé de la DPJJ de dégager un temps de travail dans l'agenda social pour que toutes les solutions soient mises sur la table. Nous proposerons dans les jours à venir une AG en visio-conférence pour élargir nos champs de réflexion.

### **Situation des Correspondant.es Insertion**

Dans une lettre ouverte diffusée en décembre dernier, le SNPES-PJJ/FSU a alerté la DPJJ sur le bilan inquiétant que les correspondant.es insertion faisaient de leurs trois premiers mois de prises de fonction, tant sur le contenu de missions mal circonscrites que sur les moyens mis à leur disposition.

La DPJJ a répondu à notre demande de recevoir une délégation de professionnel.les. Elle a également clarifié la question de caractère obligatoire de la formation certifiante. La promotion actuelle n'a pas l'obligation de s'y inscrire puisque l'a DPJJ ne l'a pas spécifié dans la fiche de poste en revanche, les prochaines promotions devront la suivre. La Formation d'Adaptation à l'Emploi (F.A.E) est obligatoire dès à présent. Nous avons rappelé à la Directrice de la PJJ que nous avons toujours défendu avec force le maintien d'un secteur de l'insertion de valeur à la PJJ. Les concours de PT et les créations prévues d'UEAJ viennent conforter l'analyse que nous avons toujours portée. Cependant, la création des correspondant.es insertion n'est pas, pour nous, la réponse adaptée aux besoins des jeunes et des services. Surtout quand le choix de ces postes s'est fait à moyens constants, au détriment de renforts en milieu ouvert, dans un contexte de dégradation des conditions de travail dans les milieux ouverts. C'est le choix de la DPJJ. Malgré notre désaccord sur le fond, nous défendons toujours les droits des personnels et leurs conditions de travail.

### **Les référent.es TIG :**

Notre organisation syndicale s'était fait l'écho de questionnements des personnels missionnés sur les fonctions de référent.es TIG, restés jusqu'à présent sans réponse, notamment sur leurs statuts, leurs liens avec leur administration de référence et d'autres points salariaux ou de positionnements. Nous avons rappelé notre opposition à ces postes qui renforçaient la dimension probatoire de la PJJ au détriment de l'éducatif. Néanmoins, notre organisation syndicale a toujours défendu tous les personnels dans leurs droits et leurs conditions de travail, où qu'elles interviennent.

### **S'agissant des missions :**

### **Les lieux privatifs de liberté : les Centres Fermés**

La récente actualité du Centre Fermé de Montfavet en Vaucluse, où des faits d'une extrême gravité ont été révélés, confirme une fois de plus l'analyse que notre organisation syndicale porte depuis l'ouverture de ces structures. La gestion de la DPJJ de ces centres fermés ne peut plus durer. Les incidents se multiplient et malgré plusieurs bilans alarmants de la contrôleuse générale des lieux privatifs de liberté et de la cour des comptes, rien n'y fait. La DPJJ continue de regarder ailleurs, se pince le nez et applique le principe très macronien qui consiste à surtout ne pas faire de vagues. Et pourtant, ces centres sont, pour

la grande majorité d'entre eux, destructeurs pour les jeunes placés.es et pour les professionnel.les qui y travaillent.

Nous avons notamment insisté pour que la PJJ cesse de faire fonctionner des services et en particulier des centres fermés avec des agent.es précarisé.es et non formé.es. Malgré les discours velléitaires, rien ne change pourtant. La PJJ continue d'embaucher des personnel.es sans aucune formation et sans réelle proposition de formation d'adaptation et recrute même désormais des interimaire.s. Ce n'est plus possible. En effet, comment la DPJJ peut laisser penser à un.e professionnel.le de la PJJ, que son travail ne requiert aucun savoir-faire particulier puisque tout le monde peut le faire, sans formations ni qualifications requises ?

### **Les hébergements :**

Certaines inter-régions comme la Nouvelle-Aquitaine, comptent plus de Centre Fermés que d'hébergements « classiques » si bien que pour les jeunes que nous accompagnons dans le cadre d'un premier passage à l'acte et dont la problématique l'exige, il faut souvent sortir de l'inter-région pour trouver une place au sein d'un EPE.

Pour le SNPES-PJJ/FSU, cette réalité est un non-sens sur le plan éducatif puisque cette réalité obère toute possibilité de réaliser un accompagnement éducatif dans la régularité en plus de priver nos adolescent.es de leur repères sociaux et affectifs, quant aux professionnel.les il.elles multiplient les déplacements lointains, parfois à des heures tardives que leur impose la cadence CJPM. Le SNPES-PJJ/FSU exige donc que chaque territoire dispose d'un hébergement et que la DPJJ sorte enfin de sa logique comptable qui consiste à prétendre qu'avec un taux d'occupation inférieur à 67 %, il n'est pas envisageable pour elle s'assumer une telle demande.

Selon nous, un hébergement par territoire, c'est avant tout l'assurance d'un service public de proximité et la possibilité pour un.e jeune de ne pas se retrouver trop éloigné.e de son environnement.

### **Les normes en milieu ouvert :**

En ce qui concerne les normes en MO, si notre organisation syndicale défendait déjà leur baisse avant la mise en œuvre du CJPM, nous la portons encore davantage depuis qu'il est en place afin de passer de 25 à 20 jeunes pour tous les professionnels exerçant leurs missions en milieu ouvert. Il s'agit d'une provocation lorsque dans ses vœux, la DPJJ persiste et signe sur le caractère positif du bilan CJPM remettant clairement en cause la parole des professionnel.les car oui, Le CJPM a des effets délétères sur les conditions de travail comme sur le contenu des missions !

La DPJJ indique qu'à partir de février 2024, un groupe de travail constitué de professionnel.les va se mettre en place sur la question des normes en Milieu Ouvert et des conséquences du CJPM sur les conditions de travail. Notre organisation syndicale veillera à ce que ces groupes de travail soient constitués de tous les professionnel.les à tous les niveaux hiérarchiques.

### **S'agissant des moyens en termes de postes :**

Nous avons relayé à la DPJJ, la petite musique qui se joue sur plusieurs inter-région quant à l'injonction de « rendre » des postes. La DPJJ s'est défendue d'une diminution du PAE. Et pourtant, comme par hasard, les informations retransmises par les Dlr indiquent exactement le contraire (Sud-Est, Grand-Ouest, entre autres) Alors qui dit vrai ? Si le dialogue social est devenu l'art de contourner les vérités, comment s'étonner que la confiance en la parole institutionnelle se perde ? Et ce, d'autant plus que les annonces d'un programme d'austérité jamais vu en France est clairement en train de se mettre en place. Le SNPES/PJJ-FSU se battra pied à pied dans sa chaque territoire contre toute fermeture de postes. Nous continuerons au contraire à revendiquer des moyens supplémentaires pour permettre une baisse des normes et nous construirons partout où ce sera possible l'union syndicale à travers des convergences avec les syndicats de lutte et de transformation sociale.

Si la DPJJ s'est engagée à ouvrir certains chantiers comme celui des normes en milieu ouvert qui est au cœur de notre plan d'urgence, rien ne nous permet de considérer que les moyens nécessaires seront alloués pour améliorer les conditions de travail et donc des accompagnements des jeunes. Bien au contraire. Nous allons donc continuer notre campagne pour un plan d'urgence pour la PJJ partout où nous pourrions faire entendre l'urgence de la situation.